

PRÉSENTATION DU MÉTIER ET DE LA FORMATION 2023

Sous réserve de modification suite à la nouvelle réforme

Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)

Présentation du métier :

Les Responsables d'unités de travail assurent l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre des projets de service. Intermédiaires entre direction et équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations et ont un rôle essentiel pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers.

Le/la titulaire du CAFERUIS exerce principalement dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, dans les collectivités territoriales et les équipes socio-éducatives des établissements de santé.

Présentation de la Formation :

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS) atteste des compétences nécessaires pour « animer une unité de travail dans le champ de l'intervention sociale et conduire son action dans le cadre du projet et des missions de l'Employeur ».

La formation au CAFERUIS permet de qualifier des cadres en poste, en évolution professionnelle ou en reconversion. Elle permet de favoriser la mobilité des professionnels.

Objectifs :

- Acquérir des compétences transversales nécessaires à un exercice de la fonction qui tient compte des enjeux du contexte et de l'analyse de la réalité socio-économique d'un territoire
- Analyser les enjeux politiques pour un travail social efficient dans le respect des usagers
- Créer du réseau, le faire fonctionner au service des usagers
- Tenir compte dans la gestion d'un service des impératifs économiques et des procédures définies par les textes réglementaires
- Encadrer les professionnels de diverses disciplines
- Elaborer des projets et les négocier avec les décideurs
- Evaluer l'évolution des problématiques des usagers et adapter l'offre de service
- Formaliser et communiquer le travail réalisé avec les usagers

Le parcours complet :

Le référentiel de formation construit sur la base de domaines de compétences identifiés dans le référentiel professionnel comprend 400 heures d'enseignement théorique (allègement individualisé) et 420 heures de formation pratique (allègement individualisé), conformément aux textes réglementaires en vigueur.



Enseignement Théorique :

DF 1 – Piloter l’activité d’une unité d’intervention sociale – Bloc 1

150 heures

- UF 1 La conduite de l’activité
- UF 2 La personne et son entourage
- UF 3 Le partenariat et le travail en réseau

Mode de validation :

Epreuve organisée par le centre de formation, en fin de formation

Dossier technique de 5 à 8 pages (hors annexes) soutenu devant le jury :

- Ecrit noté sur 20
- Soutenance orale (avec un support de communication possible) d’une durée de 30 minutes, notée sur 20

Le candidat analyse l’organisation et le fonctionnement d’une unité d’intervention sociale en tenant compte du territoire, des politiques publiques et des besoins des personnes. Puis il formule des préconisations qui permettent d’améliorer le pilotage de l’activité de cette unité.

DF 2 – Manager et gérer les ressources humaines d’une unité d’intervention sociale – Bloc 2

100 heures

- UF 1 Le management
- UF 2 La gestion des ressources humaines

Mode de validation :

Épreuve organisée par le centre de formation au cours de la formation

Analyse d’une situation professionnelle en management et en gestion des ressources humaines, possiblement rencontrée par un encadrant ou un responsable d’unité d’intervention sociale. Le candidat présente un diagnostic de la situation et des propositions d’action.

- Temps de préparation : 45 minutes à partir d’un sujet tiré au sort
- Oral noté sur 20
- Soutenance d’une durée de 30 minutes

Le candidat fait une présentation orale individuelle de l’analyse de situation.

DF 3 – Gérer les volets administratifs, logistique et budgétaire d’une unité d’intervention sociale – Bloc 3 60 heures

UF1 : Effectuer le suivi de la gestion administrative et de la gestion logistique d’une unité d’intervention sociale

UF2 : Gérer le budget d’une unité d’intervention sociale

Mode de validation :

Épreuve organisée par l’établissement de formation au cours de la formation

Note d’aide à la décision à partir d’une étude de cas, des connaissances du candidat et de son expérience professionnelle. Elle doit permettre au candidat d’établir un diagnostic et de construire des propositions d’action dans les domaines de la gestion administrative, logistique et budgétaire. Elle sert à la prise de décision d’un supérieur hiérarchique ou d’un décideur.

- Ecrit d’une durée de 4 heures, noté sur 20



DF 4 – Contribuer au projet d'établissement ou de service – Bloc 4

90 heures

UF1 : le projet

UF2 : l'action publique et ses transformations et UF3 : veille professionnelle

Mode de validation :

Epreuve organisée par la DREETS, en fin de formation

Mémoire soutenu devant le jury :

- Ecrit noté sur 20
- Soutenance orale (support de communication possible) d'une durée de 40 minutes, notée sur 20

Le mémoire est un document de 40 à 45 pages hors bibliographie et annexes ; il doit permettre au candidat d'analyser sa contribution à l'élaboration du projet d'établissement ou de service et de formuler des préconisations dans la mise en œuvre du projet de l'unité d'intervention sociale.

Formation Pratique :

La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants.

Un seul site qualifiant est privilégié. Ces stages sont effectués dans des institutions qui auront été reconnues comme des sites qualifiants.

Les candidats en situation d'emploi dans le secteur social ou médico-social peuvent réaliser la formation pratique au sein de leur organisation d'emploi, sous réserve de l'effectuer dans un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent. Les candidats en fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé.

Le stage a pour objectifs :

- De découvrir la fonction d'encadrement,
- De questionner ses pratiques d'encadrement et d'enrichir, voire de modifier son positionnement professionnel,
- De mettre en œuvre de manière opérationnelle les compétences acquises dans le cadre de l'ensemble des activités de la formation.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences, la période de formation pratique est référée aux blocs de compétences 1, 2 et 4. Une période minimale de formation pratique, associée à chacun de ces blocs de compétences, est fixée comme suit :

- 175 heures pour le bloc de compétences 1 - piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale ;
- 105 heures pour le bloc de compétences 2 - manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale ;
- 140 heures pour le bloc de compétences 4 - contribuer au projet d'établissement ou de service

L'équipe pédagogique :

Site Métropole Lilloise

Responsable de formation : Madame COULIER Christelle

Secrétariat : Madame CATTOIRE Cathy

E-Mail : cattoire@irtshdf.fr – Tél. : 03 28 55 51 05



Site d'Artois

Responsable de formation : Monsieur JOLY Pierre

Secrétariat : Madame SONTAG Cathy

E-Mail : csontag@irtshdf.fr – Tél. : 03 21 24 55 40

Site Hainaut Cambrésis (*)

Responsable de formation : Madame TILLY Sarah

Secrétariat : Madame LOPEZ Claudie

E-Mail : clopez@irtshdf.fr – Tél. : 03 27 42 89 65

Site Côte d'Opale (*)

Responsable de formation : Madame LANSIAUX Valérie

Secrétariat : Madame BOULANGER Delphine

E-Mail : dboulangier@irtshdf.fr – Tél. : 03 21 89 97 00

Site Grand Littoral (*)

Responsable de formation : Monsieur JOLY Pierre

Secrétariat : Madame DEHANDSCHOEWERCKER

E-Mail : pdehandschoewercker@irtshdf.fr – Tél. : 03 28 24 51 39

() Sites susceptibles d'ouvrir la formation sous réserve d'un nombre suffisant de candidat-e-s.*

